

Taxe d'apprentissage

Taxe d'apprentissage : mode d'emploi

- Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 28 fÃ©vrier 2015

Avec la taxe d'apprentissage, faites d'une obligation fiscale un réél investissement dans la formation de vos futurs collaborateurs !

La taxe d'apprentissage, calculée sur les salaires, est destinée au financement des établissements d'enseignement professionnel. En 2014, 1576 nouveaux contrats d'apprentissage étaient signés. Dans certains métiers, les besoins existent mais les places en Centres de Formation d'Apprentis manquent. Il faut donc soutenir financièrement le réseau des CFA dans sa mission de formation.

MODE D'EMPLOI

- Un bordereau a été envoyé par courrier. Il est à compléter et à retourner.

- Vous êtes un adepte du Web, saisissez directement votre bordereau en ligne en toute sécurité. Il vous suffit ensuite d'envoyer le bordereau (accompagné de votre règlement) par voie postale après l'avoir édité et signé.

- Votre comptable s'occupe de tout ?
Dans ce cas, faites-lui part de votre souhait de choisir la CMA 74 en tant qu'organisme collecteur pour le compte de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Vous soutiendrez ainsi les Centres de Formation d'Apprentis de la Haute-Savoie.

